



1er octobre 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

PROCÈS-VERBAL 1er octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Paix, lundi le 1^{er} octobre 2018, à 20h00.

Présents :	Le maire :	François Gauthier
	Les conseillères :	Carol-Sue Ash Myriam Cabana Monique Côté
	Les conseillers :	Daniel Bock Jean-Paul Rouleau Tommy Desjardins
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Chloé Gagnon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h01 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Chloé Gagnon, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-10#01

Il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2018

2018-10#02

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 septembre 2018

2018-10#03

Il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

5. RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

Approbation des comptes à payer

2018-10#04

Il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que les prélèvements automatiques au montant de 19 132.53 \$ et les chèques numéros 9795 à 9820 totalisant un montant de 92 256.03 \$ du mois de septembre 2018, soient approuvés, certains annulés.



N° de résolution
ou annotation

1er octobre 2018

Adoptée à l'unanimité.

Déclaration d'intérêts pécuniaires

La directrice générale fait rapport au conseil que suite à l'élection du 24 juin dernier, M. François Gauthier, élu à titre de maire, dépose devant le conseil sa déclaration d'intérêts pécuniaires déposée dans les 60 jours suivant la proclamation de son élection tel que prescrit par les lois en vigueur.

Dépôt des déclarations relatives à la Liste des donateurs et au rapport de dépenses des candidats à l'élection partielle du 24 juin 2018

La secrétaire-trésorière atteste que tous les candidats à l'élection partielle du 24 juin dernier ont remis leur déclaration relative à la Liste des donateurs et au rapport de dépenses des candidats dans les délais prescrits par la loi. Le conseil prend acte de dépôt, par la secrétaire-trésorière, des dites déclarations relatives à la liste des donateurs et au rapport de dépenses des candidats à l'élection partielle du 24 juin dernier.

Radiation des taxes pour les propriétaires sans adresses

2018-10#05

CONSIDÉRANT QUE les taxes des propriétés portant les matricules 2675-58-9764, 2676-60-6611, 2776-24-5922, 2776-01-7430, 2776-24-8624, 2776-26-4427, 2475-24-9662 et 2475-34-3755 demeurent impayés depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétés présentent des lots non conformes à la construction ou à toutes autres activités suite à la division de la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ces lots n'ont pas d'adresses et demeurent introuvables;

CONSIDÉRANT QUE les taxes foncières de ces lots représentent des montants minimes soit inférieurs à 12,00\$, sauf pour une seule propriété présentant un montant de 40,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu de radier les taxes dues pour les propriétés portant les matricules 2675-58-9764, 2676-60-6611, 2776-24-5922, 2776-01-7430, 2776-24-8624, 2776-26-4427, 2475-24-9662 et 2475-34-3755 pour l'année en cours et les années suivantes.

Adoptée à l'unanimité.

Achat de licences Office 365 pour les trois ordinateurs du bureau municipal

2018-10#06

CONSIDÉRANT QUE les courriels professionnels sont actuellement gérés par la MRC et la plate-forme Zimbra;

CONSIDÉRANT QUE dans un avenir prochain, la MRC désire utiliser Outlook en remplacement de Zimbra pour les courriels professionnels dans la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT QUE ce changement fera en sorte que chaque municipalité devra défrayer les coûts reliés à la licence d'utilisation de la suite Office, mais que toutes les applications seront offertes par cette licence et donc constamment mises à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'acheter trois licences de la suite Office 365 à un coût de 15,20\$ excluant les taxes par poste de travail pour mettre à jour les logiciels actuels et transférer les adresses courriels professionnels avec les logiciels de la suite Office.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire, M. François Gauthier, se retire pour la prochaine résolution.

Embauche de Jean-François Larose à titre de chauffeur, opérateur et journalier

2018-10#07

CONSIDÉRANT QU'un affichage de poste a eu lieu du 29 août au 20 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu cinq candidatures et que trois candidats ont été rencontrés pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers présents aux entrevues recommandent l'embauche de Jean-François Larose pour combler le poste de chauffeur, opérateur et journalier vu les qualifications et les aptitudes qu'il démontre pour remplir les fonctions;



1er octobre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu d'embaucher Jean-François Larose à titre de chauffeur, opérateur et journalier dans l'équipe des travaux publics avec une période de probation de trois mois commençant le 16 octobre 2018 et selon les modalités d'entente survenues entre celui-ci et le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire, M. François Gauthier, reprend son siège.

Formation sur le budget municipal

2018-10#08

CONSIDÉRANT QUE la préparation et l'adoption du budget se fera dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite mettre à jour ses connaissances dans ce domaine de façon à mieux comprendre et faciliter la préparation et l'adoption de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation en ligne traitant de ce sujet pour un montant de 368,00\$ excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le conseil municipal autorise la participation de Chloé Gagnon à la formation en ligne *Budget municipal: de la planification aux contrôles budgétaires* dispensée par l'ADMQ pour un montant de 368,00\$ excluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

7. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

Achat de sel à déglacer

2018-10#09

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernal approche;

CONSIDÉRANT QUE la réserve de sel à déglacer doit être faite pour que notre équipe soit prête lors de l'arrivée de la première neige;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues de Sel Warwick et de Sel du Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu de procéder à l'achat de sel à déglacer chez Sel Warwick pour un montant de 86,50\$ la tonne métrique excluant les taxes applicables et la livraison étant le plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité.

Achat de sable abrasif

2018-10#10

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernal approche;

CONSIDÉRANT QUE la réserve de sable abrasif doit être faite pour que notre équipe soit prête lors de l'arrivée de la première neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Tommy Desjardins et résolu de procéder à l'achat de sable abrasif chez Sables Fournel pour un montant de 5,00\$ la tonne métrique excluant les taxes applicables et la livraison.

Adoptée à l'unanimité.

Achat d'un limiteur de portée pour la pelle mécanique

2018-10#11

CONSIDÉRANT QUE la CNESST avait émis ses recommandations l'année dernière pour l'installation d'un limiteur de portée sur la pelle mécanique;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement doit être acheté pour la sécurité de nos travailleurs lors de travaux sous les fils électriques avec la pelle mécanique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été demandées à différents fournisseurs;



N° de résolution
ou annotation

1er octobre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'acheter un limiteur de portée selon la soumission de Eco-Trak Industrie Inc. au montant de 5 000,00\$ et d'affecter ce montant à la subvention reçue du Ministère des transports pour l'entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité.

Achat de feux de signalisation

2018-10#12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas de feux de circulation lorsque des travaux sont exécutés pour gérer la circulation en alternance;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense s'avère nécessaire pour la sécurité des travailleurs de la voirie et des automobilistes et que celle-ci avait été prévu au budget;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions ont été demandées à différents fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu de procéder à l'achat de feux de signalisation pour un montant de 9 300\$ selon la soumission reçue de Spectralite/Signoplus et d'affecter ce montant à la subvention reçue du Ministère des transports pour l'entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité.

Achat de cylindre pour le camion à ordures

2018-10#13

CONSIDÉRANT QUE deux cylindres du camion à ordures sont endommagés et que de l'huile s'échappe de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci nécessitent d'être changés;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de plusieurs fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu de procéder à l'achat de deux cylindres pour un montant de 1330,00\$ excluant les taxes applicables selon la soumission de Saniquip Inc.

Adoptée à l'unanimité.

Retenue sur contrat pavage du rang Sainte-Augustine

2018-10#14

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage du rang Sainte-Augustine ont eu lieu en octobre passé par l'entreprise Les Pavage Lafleur et fils Inc et qu'un montant avait été retenu sur le prix du contrat;

CONSIDÉRANT QUE cette retenue arrive à échéance après un an de la réalisation des travaux à la satisfaction des donneurs d'ouvrage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de s'opposer au paiement de la retenue sur contrat compte tenu des travaux exécutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la retenue sur contrat à Les Pavages Lafleur et fils Inc. suivant les travaux d'asphaltage du rang Sainte-Augustine d'un montant de 14 643,53\$

Adoptée à l'unanimité.

Embauche d'André Bélisle pour travaux de fossés sur le rang Ste-Augustine

2018-10#15

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour le creusage des fossés dans le rang Ste-Augustine doivent être réalisés avant les travaux de pavage prévus à la mi-octobre;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin d'un opérateur pour la pelle mécanique pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'André Bélisle nous a été recommandé pour pouvoir réaliser ces-dits travaux;



1er octobre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu que le conseil municipal embauche M. André Bélisle pour effectuer les travaux de creusage de fossés dans le rang Ste-Augustine avant le début des travaux de pavage prévus à la mi-octobre pour un montant de *.

Adoptée à l'unanimité.

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

2018-10#16

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Formation sur le zonage agricole

2018-10#17

CONSIDÉRANT QUE la majorité du territoire de la Municipalité se trouve en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la COMBEQ offre une formation sur le zonage agricole les 1 et 12 décembre prochain à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a demandé à assister à cette formation pour rafraîchir ses connaissances dans ce domaine et pouvoir mieux diriger et répondre aux questions des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Côté et résolu d'autoriser la participation de Daniel Charrette à la formation sur le zonage agricole dispensée par la COMBEQ les 11 et 12 décembre prochain pour un montant de 821,00\$ excluant les taxes applicables. Et que les frais de déplacement et de représentation lui soient remboursés sous présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.



N° de résolution
ou annotation

1er octobre 2018

Formation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

2018-10#18

CONSIDÉRANT QUE des nouvelles mesures devront être mise en place dans les prochaines années pour gérer l'évacuation et le traitement des eaux usées sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Véronique Hotte devait assister à la Formation sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées donnée par la COMBEQ à Montebello le 21 et 22 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la formation donnée à Montebello a été déplacé à St-Jérôme, mais qu'il serait toujours pertinent que notre inspecteur en bâtiment et en environnement y assiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Bock et résolu d'autoriser Daniel Charrette à assister à la formation dispensée par la COMBEQ, laquelle a déjà été défrayé, et que ses frais de déplacements et de représentation lui soient remboursés sous présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'appui à la Municipalité de Lac-des-Plages

2018-10#19

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la Municipalité de Lac-des-Plages dans le cadre de leur projet pour l'élargissement de l'entrée sud du chemin Conrad-Schmidt et de l'entrée du chemin du Lac-Lévesque;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-12-182 adoptée par la Municipalité de Lac-des-Plages demandant au Ministère des Transports de construire un élargissement pour lesdits chemins;

CONSIDÉRANT la réponse négative du Ministère des transports, celui-ci jugeant que la situation actuelle est conforme aux normes de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge, quant à lui, que l'entrée du chemin Conrad-Schmidt, à cause de la densité de la circulation et l'étroitesse de la chaussée, est dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge, également, que l'entrée du chemin du Lac-Lévesque, à cause de la longueur de la voie de desserte est dangereuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau et résolu d'appuyer les démarches de la Municipalité de Lac-des-Plages dans leur projet d'élargissement de l'entrée sud du chemin Conrad-Schmidt et l'entrée du chemin du Lac-Lévesque afin de rendre les accès de ces chemins plus sécuritaires par la modification des infrastructures actuelles.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

Rapport écrit du responsable de la bibliothèque et du centre communautaire

M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque et du centre communautaire, dépose son rapport d'activités au conseil municipal pour les mois de juillet et août.

Changement des heures d'ouverture de la bibliothèque

2018-10#20

CONSIDÉRANT QUE M. Aimé Morin, responsable de la bibliothèque, a fait la demande pour que les heures d'ouverture de la bibliothèque soient modifiées de façon à ce qu'une plage horaire soit prévue la fin de semaine pour le citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture actuelles sont le mercredi de 18h30 à 20h30 et le jeudi de 13h30 à 15h30;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture seraient modifiées en retirant la plage horaire du jeudi et en ajoutant le samedi matin de 9h30 à 11h30 ce qui permettrait à un plus grand nombre de citoyens d'avoir accès aux services de la bibliothèque;



1er octobre 2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Myriam Cabana et résolu que le conseil municipal accueille la recommandation de M. Morin, responsable de la bibliothèque, à l'effet de modifier les heures d'ouverture soit, désormais, le mercredi de 18h30 à 20h30 et le samedi matin de 9h30 à 11h30 à compter du 10 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

12. DIVERS

13. CERTIFICAT DE CRÉDIT

Certificat de la secrétaire-trésorière et directrice générale

Je soussignée, Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.


Chloé Gagnon, secrétaire-trésorière
et directrice générale

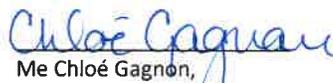
14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-10#21

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame la conseillère Carol-Sue Ash et résolu que la présente séance soit levée à 20h59.

Adoptée à l'unanimité.


Me Chloé Gagnon,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



François Gauthier,
Maire



N° de résolution
ou annotation